

ARRETE N°2024P069

PORTANT TABLEAUX ANNUELS D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire de VALDIVIENNE,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ou de l'établissement,

Vu la délibération en date du 16 juin 2014 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du Comité Technique Paritaire en date du 27 mai 2014,

Vu l'arrêté n° 2020P130 en date du 16 décembre 2020 établissant les Lignes Directrices de Gestion applicables à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de six ans,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Avancement au grade d'Attaché Hors Classe

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	(le cas échéant) Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	COUILLAUD Sylvie	F	Attaché Principal/..../..../..../....
2/..../..../..../....
3/..../..../..../....
4/..../..../..../....

Part respective des femmes et des hommes

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	0	1
Agents du grade d'origine « promouvables »	0	1
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	0	1
Effectif du grade d'avancement	0	0

AR Prefecture

086-218602332-20240409-2024P069-AR
Reçu le 12/04/2024

Avancement au grade d'Adjoint administratif Principal 1^{ère} Classe

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	(le cas échéant) Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	CECATTO Marie-Laure	F	Adjoint Administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe/..../.....	09/04/2024
2/..../...../..../.....
3/..../...../..../.....
4/..../...../..../.....

Part respective des femmes et des hommes

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	0	1
Agents du grade d'origine « promouvables »	0	1
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	0	1
Effectif du grade d'avancement	0	2

Avancement au grade d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	(le cas échéant) Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	DURAND Xavier	H	Adjoint technique territorial/..../...../..../.....
2/..../...../..../.....
3/..../...../..../.....
4/..../...../..../.....

Part respective des femmes et des hommes

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	5	1
Agents du grade d'origine « promouvables »	1	0
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	0	0
Effectif du grade d'avancement	1	4

AR Prefecture

086-218602332-20240409-2024P069-AR
Reçu le 12/04/2024

Avancement au grade d'Adjoint Technique pal 1 cl (grade)

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	(le cas échéant) Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	LEBEAU Jérôme	H	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe/..../....	09/04/2024
2	AUGEREAU Sandra	F	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe/..../..../..../....
3	TORNAIS Delphine	F	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe/..../..../..../....
4	BOUTIN Françoise	F	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe/..../..../..../....
5	BARBOSA Murielle	F	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe/..../..../..../....

Part respective des femmes et des hommes (mention obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2021)

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	1	4
Agents du grade d'origine « promouvables »	1	4
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	1	0
Effectif du grade d'avancement	2	2

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Vienne qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522.26 du Code Général de la Fonction Publique.

Fait à VALDIVIENNE le 09/04/2024,

Le Maire

Claudie BAUVAIS



L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
- Notifié à l'intéressé(e) le

AR Prefecture

086-218602332-20240409-2024P069-AR
Reçu le 12/04/2024

AR Prefecture

086-218602332-20240409-2024P069-AR
Reçu le 12/04/2024